

Mk

**MAIRIE
de VILLEGLY**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 06/12/2017 et complétée le 06/12/2017	
Par :	Monsieur ANDRES GEORGES
Demeurant à :	5 RUE DES PONTILS 11600 VILLEGLY
Sur un terrain sis à :	5 RUE DES PONTILS 11600 VILLEGLY AO 4
Nature des Travaux :	Construction d'une piscine

N° DP 011 426 17 D0025

Le Maire de VILLEGLY

VU la déclaration préalable présentée le 06/12/2017 par Monsieur ANDRES GEORGES,

VU l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé 5 RUE DES PONTILS ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/01/2012, 1^{ère} modification et révision le 03/08/2015, 2^{ème} modification le 26/06/2017 (zone UBa),

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

VILLEGLY, le 06 décembre 2017

Le Maire,



Alain MARTY

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le